

1. VOTRE FORMULE PARTENAIRE DEVCOM BRUSSELS 2011 (cochez la case de votre choix)

DEVCOM Brussels

Vos Démon flash (5 minutes chrono pour présenter vos cas réels, vos références clients, vos innovations, vos produits... devant différents publics)

	speaker	conférence privative	partenaire Speed-Demos®	partenaire bronze	partenaire silver	partenaire gold	partenaire platinum	m² sup	Sponsoring officiel
Vos démos sur vos stands : Outil de publication de vos démos (cas réels, produit, innovation) sur le site de la manifestation				sur stand	sur stand	sur stand	sur stand		
Vos démos devant un jury de grands donneurs d'ordres : Inscription gratuite de votre démo flash au(x) jury(s) de la compétitivité numérique	5min sur zone démon			OUI	OUI	OUI	OUI		
Vos démos flash enregistrées sur le plateau TV à l'attention des publics du web et des médias partenaires du réseau DEVCOM	Selon place disponible		Selon place disponible	1 enregistr. / ville	2 enregistr. / ville	3 enregistr. / ville			

Surface de stand pour vos démos et vos Speed-Demos®

Stand équipé (cloison enseigne prise électrique spot) hors mobilier

Prise de parole en atelier

Participation table ronde programme officiel (45 minutes max 2 experts et 1 témoin par conférence)

Organisation de votre conférence propriétaire en profitant du marketing de la manifestation

Visibilité

Outil de publication de l'ensemble des ressources de votre entreprise sur le site web: logo, descriptif entreprise, clips vidéo, etc...

Bannière sur site web

Pose de calicots ou de kakémonos à l'entrée de la manifestation (fournis par vos soins)

Sac officiel de la manifestation (fournis et distribués par vos soins)

Cordelette offertes au visiteurs (fournis par vos soins)

Droit de distribution dépliant à l'entrée salon ou sur zone expo

Speed-Demos®

Outil de prise et de demande de rendez-vous avec les profils des visiteurs inscrits

Fichiers des participants à votre conférence

Fichiers des inscrits à vo(s)tre conférence(s)

Fichiers des participants à la manifestation

Fichiers des participants à la manifestation avec mail

TARIF FORMULE

890

2090

790

1490

2490

3590

4490

290

6250

LES PRESTATIONS DEVCOM INSCRITES AU CONTRAT & VOS PRISES DE PAROLE

Les prestations techniques et logistiques

- La plate-forme web CRM et votre espace privé

Vous bénéficiez d'un outil on-line qui vous permet de gérer les services qui vous sont offerts. Votre espace privé vous permet aussi de suivre votre participation : commande de mobilier, demandes de badges, informations pratiques.

- La livraison de votre stand

Votre stand de 2 à 15 m² pré-équipé. Sur l'espace d'exposition, vous adaptez votre présence à vos ambitions. Véritable espace de rencontres, de démonstrations et de rendez-vous, votre stand vous permet, tout à la fois, de travailler, accueillir vos clients, rencontrer des prospects, tenir vos rendez-vous d'affaires pré-programmés et communiquer sur votre savoir-faire.

Les outils de génération de contacts

- Vos outils de communication

Selon votre formule de partenariat, vous bénéficiez de votre logo sur les différents supports de communication, de votre présence dans le guide/annuaire en ligne, de vos brochures d'invitation (sous réserve d'impression), de vos e-mailings personnalisés et de leur routage sur vos bases de données.

- La consultation des inscrits

Consultez en temps réel la liste des dirigeants inscrits... et s'ils ne le sont pas, invitez-les vous-même.

- L'invitation gratuite de vos clients et vos prospects

Nous créons et diffusons pour vous à vos contacts des e-mailings d'invitation personnalisés. Ils contiennent votre logo, la photo de votre dirigeant, son édito et vos conférences/animations.

- La plate-forme de rendez-vous personnalisés

Le module exclusif « rendez-vous d'affaires » vous permet de cibler vos prospects parmi les visiteurs inscrits et de proposer à chacun d'eux un rendez-vous d'affaires selon la thématique choisie. Vous avez ainsi la certitude de pouvoir adresser une proposition personnalisée de rendez-vous à chacun des visiteurs qui vous intéressent. Vous aurez pour cela accès aux données "raison sociale", "fonction", "taille salariale" et "secteur d'activité" de ces personnes.

Les différents formats de prises de paroles

- L'atelier thématique (format table ronde - intervention non exclusive)

Une séance de 45 minutes sur un sujet défini, présentant 3 intervenants en moyenne. Séance encadrée par un animateur professionnel. Ex. : « Quels choix fonctionnels et technologiques pour votre site web ? ».

- La conférence propriétaire

Une séance de 45 minutes dont vous définissez vous-même le sujet et les intervenants. Séance encadrée par un animateur professionnel si nécessaire. Vous bénéficiez de la promotion marketing de l'événement pour assurer le recrutement de cette conférence.

Les différents formats de démos

Vos démos vous permettent en 7 minutes chrono de présenter vos cas réels, vos références clients, vos innovations, vos produits... devant différents publics.

- Les démos effectuées sur votre stand

Nous mettons à votre disposition un outil de publication de vos démos (cas réel, produit, innovation) sur le site internet de l'événement. Vous pouvez ainsi inviter les visiteurs à venir assister à votre/vos animations le jour J sur votre stand.

- Vos démos devant un jury de grands donneurs d'ordres :

Nous inscrivons gratuitement votre démo aux Trophées DEVCOM. Les membres du jury passent sur votre stand pour assister à votre démo et déterminent ensuite la démo la plus percutante.

- Vos démos sur l'espace démo de la zone d'exposition

Vous présentez votre démo sur l'espace démo de la zone d'exposition. Selon les créneaux d'enregistrement disponibles, votre démo pourra être filmée et ensuite présente sur le portail devcom.tv. Vous pourrez disposer du lien pour la diffuser de votre côté.

TOTAL 1. € HT

2. VOS PRESTATIONS ADDITIONNELLES

Hébergement d'un co-exposant sur votre stand

Souhaitez-vous héberger un co-exposant sur votre stand ? OUI NON

Si oui : Société : Nom : Prénom :
Téléphone : E-mail : Nom de l'enseigne.....

Montant par co-exposant

l'hébergement comprend : • La présence sur le site web de l'événement (page d'accueil et annuaire)

• Conception et diffusion d'1 e-mailing personnalisé pour ses clients, VIP et prospects

• L'accès gratuit à son espace privé

• Les badges exposants/experts

exposant(s)x **150 € HT** = HT

Surface complémentaire

Surface supplémentaire : nombre de m² pré-équipés (moquette, cloison) x

295 € HT = HT

TOTAL 2. € HT

3. TOTAL

Total Hors Taxes **1. + 2.**

= **TOTAL HT**

+ TVA 19,6 %

= **TOTAL TTC**

= HT

= HT

= HT

= € TTC

TOTAL 3. € HT

CONDITIONS DE PAIEMENT

Règlement de **50%** du montant TTC des frais de participation à titre de premier acompte **au moment de l'inscription.**

Le solde de l'inscription (**50%** restant) doit être réglé **au plus tard 15 jours avant la manifestation.**

Code banque 30056	Code guichet 00066	Numéro de compte 00662002053	Clé RIB 33	Domiciliation HSBC FR PARIS POISSONNIE MLG consulting	Code SWIFT (ou BIC) CCFRFRPP	Code IBAN FR76 3005 6000 6600 6620 0205 333	Motif DEVCOM Brussels 2011
-----------------------------	------------------------------	--	----------------------	--	---	---	--

Pour tout règlement par chèque, adresser ce dernier à l'ordre de MLG consulting et l'envoyer à : **MLG consulting - 39 Boulevard de Magenta - 75010 PARIS**

N°Intracommunautaire **FR 34422655068** - Virement SWIFT : code **CCFRFRPP** (impératif)

Chèque ou virement à l'ordre de **MLG consulting.**

Pour tous les exposants payant par virement, mentionner impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante : "règlement sans frais pour le bénéficiaire".

OUI, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de paiement, à savoir : un acompte de 50% du montant TTC de ma participation à la commande et les 50% restants au plus tard **IMPERATIVEMENT 15 jours AVANT** la manifestation. Passé ce délai, nous ne serons en mesure de vous accepter sur la manifestation.

Je choisis comme mode de paiement : Virement Chèque Autre (préciser) :

Je joins à la commande mon acompte de 50% soiteuros HT et le solde le / / 2011

Les demandes de participation devront impérativement être accompagnées du l'acompte mentionné sur celle-ci.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et m'engage à en respecter les clauses sans réserve ni restriction.

Fait à : le / / 2011 Signature (**obligatoire**) :

Cachet de l'entreprise



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MLG consulting organise DEVCOM et propose à des sociétés une participation à cet événement. Les conditions générales ci-après définissent les conditions de participation d'une société au DEVCOM.

DEMANDE DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute société désireuse de participer adresse à l'organisateur une demande de participation. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et/ou des frais annexes. La Demande de Participation/Contrat et l'acompte doivent être adressés à : MLG consulting - DEVCOM (+ nom de la ville) 39 Boulevard de Magenta -F- 75010 PARIS. La réception de la Demande de Participation/Contrat par MLG consulting implique que la société désireuse d'être partenaire ait pris connaissance des conditions générales des formules de partenariat et les accepte sans réserve. Le rejet d'une Demande de Participation/Contrat ne donne pas lieu à dommages et intérêts. L'organisateur n'est pas tenu de motiver les décisions qu'il prend quant aux demandes de participation. En cas de refus de la participation par MLG consulting, les sommes versées par la société ayant présenté la demande de participation lui sont remboursées. Le prix des formules est déterminé par l'organisateur et peut être révisé par l'organisateur en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales. Lors de son inscription (sauf si la société a défini avec MLG consulting un échéancier de paiement spécifique), le règlement du montant de la société participante est défini comme tel : 50 % du montant TTC de la participation lors de l'inscription ; le solde de la participation devant être réglé au plus tard à quinze (15) jours avant la date de l'événement. A défaut de paiement d'une seule des échéances, le montant en principal du solde du prix et les intérêts courus deviendront de plein droit et immédiatement exigibles, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée sans effet mentionnant l'intention de MLG consulting d'user de la présente clause sans autre formalité judiciaire. Le non-règlement quinze (15) jours avant le salon du montant total de la réservation entraîne en tout état de cause l'annulation du droit à disposer du stand sans relever des obligations de paiement. Le paiement des prestations et frais supplémentaires doit être effectué dès la réception de la facture adressée par MLG consulting. Les pénalités pour retard de commande ou paiement seront à la charge du participant. Si la société manque d'effectuer tout paiement au plus tard à la date à laquelle il est dû, MLG consulting a la possibilité sans notification préalable, et sans remboursement des sommes payées, d'annuler le droit pour la société de participer à l'événement tout en poursuivant la société pour le paiement des sommes dues.

DÉSISTEMENT-ANNULATION DE L'INSCRIPTION PAR L'EXPOSANT

La Demande de participation/Contrat constitue un engagement ferme. En cas de désistement, d'annulation de contrat, ou de demande de réduction de surface, à quelque date que ce soit et pour quelque raison que ce soit, la société signataire du présent contrat demeure redevable de l'intégralité du montant TTC de sa réservation et de toute facture la concernant, et ce même en cas de remise en location de l'espace. Tout désistement doit être communiqué par la société par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque,

n'occupe pas son stand lors du montage du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni rembourserment ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

ANNULATION-REPORT PAR MLG CONSULTING

En cas d'annulation d'une manifestation par MLG consulting, MLG consulting annulera automatiquement la participation des sociétés ayant déjà retourné leur bon de commande. MLG consulting remboursera les sommes versées. La société ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou préjudice. En cas de report de date d'une manifestation, la société a la possibilité d'annuler sans frais sa participation si la nouvelle date ne lui convient pas, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de se repositionner sur la nouvelle date. Ce repositionnement devra faire l'objet d'un échange de courrier ou de courriel, afin d'en acter la validité. En cas de report ou de décalage d'une date, l'échéancier sera revu en conséquence. En cours d'année, MLG consulting peut également proposer à la société des opportunités de positionnement alternatifs (échange de villes). Ce repositionnement devra faire l'objet d'un échange de courrier ou de courriel, afin d'en acter la validité. Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, le salon ne peut avoir lieu, les demandes de participation sont annulées et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, sont réparties entre les participants, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

DÉROULEMENT DU SALON

Le participant s'engage à occuper son stand pendant la durée du Salon. Aucun remboursement ne pourra être effectué si le matériel du participant n'arrive pas à temps. Nul ne peut être admis dans l'enceinte de la manifestation sans présenter un titre émis et admis par MLG consulting. MLG consulting se réserve le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon elle, une telle action. Le participant s'engage à modérer le niveau de bruit et à respecter les bien séances habituelles. Le contrôle et la discipline du Salon sont la responsabilité des organisateurs. MLG consulting se réserve le droit d'interdire tout ou partie des matériels, panneaux ou produits ne correspondant pas aux standards du Salon. Aucune notice, panneau ou autre ne peut être placé à l'extérieur du stand affecté. Les présentes conditions ont valeur de Contrat. Le fichier des entrées est la propriété exclusive de MLG consulting. Il est formellement interdit aux exposants d'exposer des produits illicites ou prove-nant d'activités illicites. Il est également interdit à toutes personnes non autorisées par la loi de proposer des prestations ou produits relevant d'activités réglementées au sens de la loi. Les exposants qui enfreindraient ces dispositions pourront faire l'objet de poursuites judiciaires sans préjudice des mesures que pourrait prendre l'organisateur pour faire cesser le trouble. Aucun exposant n'est autorisé à démonter avant la fin officielle du salon.

STANDS ET PLAN DU SALON

Les emplacements sont attribués en priorité aux sociétés ayant renvoyé leur contrat de réservation et leur acompte. L'organisateur se réserve le droit de modifier un emplacement de stand, si besoin est, en fonction de l'évolution de la manifestation et du contexte concurrentiel des exposants. Cette modification n'autorise pas l'exposant à résilier unilatéralement son engagement de participation. L'emplacement du stand attribué à un exposant lui est communiqué au moyen d'un plan. Lorsque cela est possible, il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité du plan avant l'aménagement de

son stand. La responsabilité de l'organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les cotes indiquées et les dimensions réelles du stand. Le plan indique le découpage général des îlots environnant l'emplacement attribué. Ces indications, valables à la date d'établissement du plan, sont données à titre d'information et sont susceptibles de modifications qui peuvent ne pas être portées à la connaissance de l'exposant. Toute réclamation concernant l'emplacement défini par le plan doit être présentée sous huit jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'exposant. L'organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une session sur l'autre. De plus, la participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant aucun droit à un emplacement déterminé et ne lui confère aucune priorité dans l'attribution des emplacements. Un stand ne peut être transféré ou sous-loué sans l'accord de MLG consulting. La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics ainsi que le plan général de décoration et la signalétique arrêtés par l'organisateur. Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et doivent les laisser dans le même état. Toute détérioration, notamment aux locaux et installations dans lesquels se tient le salon, causée par un exposant ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet exposant. L'organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du salon. Il détermine également le calendrier du démontage des stands, de l'enlèvement des matériels, matériaux et produits ainsi que les délais de remise en ordre à l'issue du salon. S'agissant du point particulier du démontage, de l'enlèvement et de la remise en ordre, l'organisateur peut faire procéder, aux frais et aux risques de l'exposant, aux opérations qui n'ont pas été réalisées par l'exposant dans les délais fixés. Le non-respect par un exposant de la date limite d'occupation des emplacements autorise l'organisateur à réclamer le paiement de pénalités de retard et de dommages- intérêts.

SÉCURITÉ

L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives ou judiciaires, ainsi que les mesures de sécurité éventuellement prises par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect de ces mesures. La surveillance est assurée sous le contrôle de l'organisateur ; ses décisions concernant l'application des règles de sécurité sont d'exécution immédiate.

ASSURANCE EXPOSANTS

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. MLG consulting et le lieu de déroulement de l'événement sont réputés déchargés de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques. L'assurance souscrite par l'exposant doit comporter une clause explicite de renonciation à recours contre MLG consulting et le lieu de déroulement de l'événement.

